







Le 16 mars 2007

Madame Diane Rhéaume Secrétaire générale Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) Ottawa (Ontario) K1A 0N2

SUJET: RAPPORT ANNUEL 2006 SUR LES AVANTAGES TANGIBLES

Bonjour madame Rhéaume

Le groupe Télé Inter-Rives Ltée a le plaisir de vous faire parvenir son rapport annuel conformément à la politique reliée aux avantages tangibles s'appliquant au transfert de propriété de la station CHAU-TV située à Carleton à Télé Inter-Rives Ltée de Rivière-du-Loup.

Au cours de l'année 2006, CHAU-TV Communications Ltée a investi une somme de 13 000\$ dans une production d'une entreprise de production indépendante de la Gaspésie, Gaspa Vidéo, afin de réaliser le documentaire intitulé 'Les Métiers de la Mer'.

Cette émission avait pour but de stimuler la relève dans le domaine de l'industrie de la pêche et de la mariculture en Gaspésie et au Nouveau-Brunswick.

Ce documentaire de 60 minutes a été présenté le 21 mai à 18h 00 au Québec et 19h00 au Nouveau-Brunswick, soit en heure de grande écoute.

La production à totalisé la somme de 47 150\$ et a nécessité la participation financière de différents partenaires dont le Centre spécialisé des pêches, le Centre de formation l'Envol, Pêches et Océans Canada et des organismes socio-économiques de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Depuis 2001, voici un résumé des sommes investies dans le cadre de nos engagements totaux de 700 000\$ concernant les avantages tangibles, somme qui doit être investie d'ici à l'année 2008.

ANNÉES	MONTANTS
2001	107 150\$
2002	65 043
2003	122 287
2004	126 740
2005	243 900
2006	13 000
TOTAL	678 120

Il reste donc la somme de 21 880\$ à investir dans le cadre de nos engagements d'ici à l'année 2008. Nous remercions le Conseil de l'intérêt qu'il portera à notre rapport et nous vous adressons nos salutations les plus cordiales.

Marc Simard

Président

Télé Inter-Rives Ltée